



Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) de la région de JURANÇON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable



Année 2015

SIEP de Jurançon

33 Avenue de Bagnell
64110 JURANÇON

Tél. 05 59 06 45 97 – Fax : 05 59 06 03 40

www.siep-jurancon.fr

Photos de couverture :

<p><i>Photo de gauche :</i></p> <p>Chambre de vannes des réservoirs de <i>Bastarrousse</i> (GAN) après réhabilitation hydraulique.</p>	<p><i>Photo centrale :</i></p> <p>Tubage d'une conduite en PEHD renforcé de 75 mm dans une ancienne conduite en fonte d'eau potable de 150 mm sur le boulevard du G^{al} De Gaulle à Lons.</p>	<p><i>Photo de droite :</i></p> <p>Renouvellement de conduites en Fonte de 150 mm et départs d'antennes en 100 mm sur la RD 37 à Rontignon.</p>
--	--	---

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers* ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, prévoit de repousser de 3 mois l'échéance de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante, et impose (pour les collectivités de plus de 3 500 habitants) la transmission des indicateurs techniques et financiers du RPQS au système d'information national SISPEA.

... à destination des usagers :

Le rapport annuel se veut être un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

... pour plus de transparence :

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques.

Le rapport annuel du délégataire (RAD), qui est intégré en partie 3 du présent RPQS, a été préalablement examiné par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux* dont la synthèse des discussions est insérée en annexe de la partie 1. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation figurant dans le RAD ainsi que des données complémentaires financières ont également fait l'objet d'un examen par la *Commission de Contrôle Financier de la Délégation de Service Public (DSP)*.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En outre, le conseil municipal de chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre 2016.

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indications qui doivent au moins figurer dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une vingtaine d'indicateurs supplémentaires jugés utiles ou rendus obligatoires par le contrat de délégation de service public d'eau potable du SIEP de la région de JURANCON.

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.siep-jurancon.fr



SOMMAIRE :

Partie 1 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) et ses annexes

.....

7

Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative aux redevances et aux aides de l'année 2015

37

Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) relatif au service de l'eau sur l'année 2015

.....

43



Partie 1 :

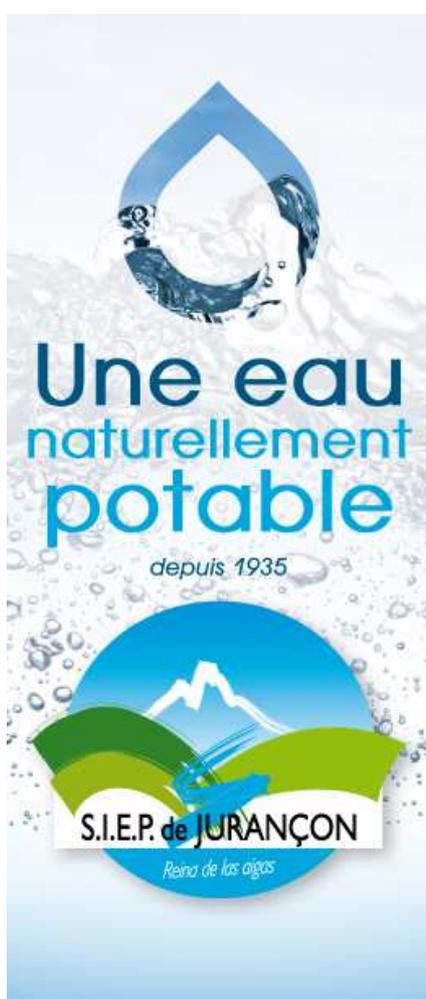
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable

- Les faits marquants de l'année 2015 **09**
- Principaux indicateurs du SIEP de la région de Jurançon **20**
- Autres données sur le SIEP de la région de Jurançon **21**
- Annexes : **25**
 - Synthèse des discussions de la réunion de la *Commission Consultative des Services Publics Locaux* du 8 juin 2016 ;
 - Compte Administratif 2015 ;
 - Etat de la dette au 31/12/2015.

Les faits marquants de l'année 2015 :

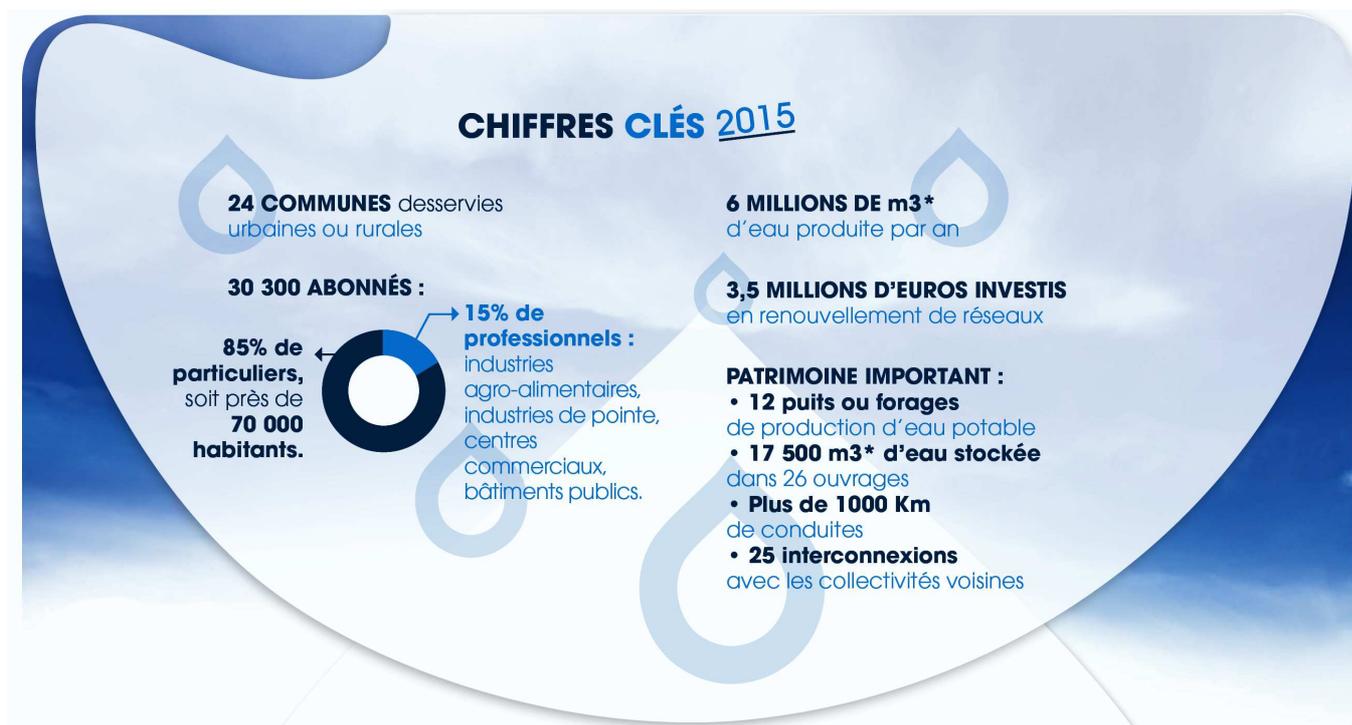
1. Les 80 ans du SIEP de la région de Jurançon :

Le SIEP a été créé le 9 novembre 1935 et a pu fêter dignement ses **80 années d'existence** lors du Comité Syndical du 12 décembre 2015 organisé au château de Franqueville à Bizanos. Le SIEP est en effet le plus ancien syndicat d'eau, toutes compétences confondues, du Département des Pyrénées-Atlantiques. Faut-il le rappeler ? Dès son origine, le SIEP s'est attaché à assurer ses missions de service public qui consistent à **produire, transporter, stocker et distribuer de l'eau potable à plus de 30 500 immeubles ou abonnés répartis sur 24 communes et représentant une population d'environ 70 000 habitants**. A ce jour, le SIEP est également le **plus important Syndicat de production et de distribution d'eau potable du Département**.



Les 80 ans ont coïncidé avec l'accueil du 30 000^{ème} abonné, à qui le SIEP a pu offrir un kit d'économie d'eau et un « chèque eau » de 120 mètres-cubes qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'eau potable d'un ménage. Le SIEP a également réalisé une vidéo de présentation de ses missions et de ses priorités ou enjeux pour l'avenir, visible sur son site internet : www.siep-jurancon.fr, ainsi qu'une plaquette retraçant ses savoir-faire et points forts.

Les chiffres et points forts cités ci-dessous permettent d'illustrer les principales caractéristiques du SIEP :



** : tarif en € HT donné hors prorata temporis.

2. La réforme des intercommunalités issue de la NOTRe du 7 août 2015 :

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ou loi NOTRe prévoit une rationalisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que les syndicats de communes, et les communautés de communes ou d'agglomération dites « à fiscalité propre » (qui disposent, comme pour les communes, du droit à définir et à prélever l'impôt localement). La loi prévoit le transfert obligatoire, au 1^{er} janvier 2020 au plus tard, des compétences d'eau potable et d'assainissement initialement communales, vers les EPCI à fiscalité propre dont les périmètres seraient dans le même temps étendus ou fusionnés.

En application de la loi NOTRe, un projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté par le Préfet le 29/09/2015 aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI). Le projet de SDCI a par la suite été débattu et amendé dans le courant de la fin d'année 2015 et jusqu'en février 2016. Dans son article 67, **la loi NOTRe prévoit le maintien des syndicats tels que le SIEP dont le périmètre serait à cheval sur au moins 3 EPCI à fiscalité propre** à l'issue de la réforme de rationalisation. Le projet de SDCI qui devrait être adopté dans le courant du mois de mars 2016, devrait proposer **le maintien du SIEP et sa transformation en Syndicat Mixte au plus tard le 1^{er} janvier 2020**, du fait de la substitution des délégués communaux par des délégués communautaires qui seraient issus des 5 EPCI à fiscalité propre étendus.

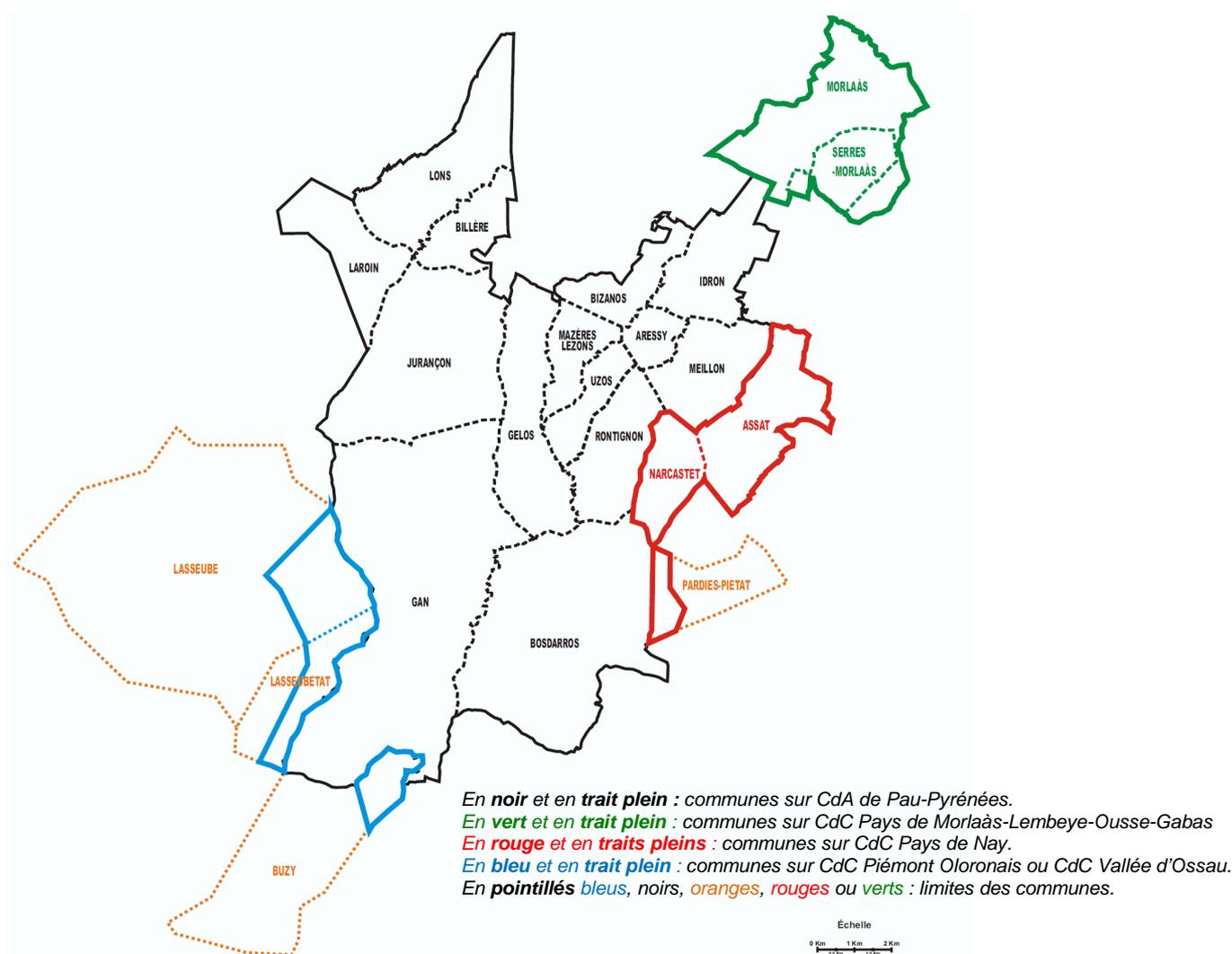


Figure 1 : superposition du périmètre du SIEP avec les contours des futurs 5 EPCI à fiscalité propre étendus.

3. L'engagement de travaux de réhabilitation de réservoirs et de stations :

Le SIEP a lancé, dans le courant de l'année 2015 et en étroite relation avec son exploitant-délégataire, la réhabilitation d'une série d'ouvrages de stockage ou de stations de reprise :

- **Les réservoirs dit de « Bastarrouse », situés sur les coteaux de Gan :** qui ont fait l'objet d'une réhabilitation complète de l'hydraulique, aussi bien de l'intérieur des cuves que de la chambre de vannes, en passant par l'ensemble des équipements électromécaniques liés à la station de surpression intégrée au site. Dans le même temps, un ensemble de débitmètres ou de compteurs dit de « sectorisation » a pu être mis en place sur chaque conduite d'alimentation et/ou de distribution, côté extérieur du site. **Le montant cumulé des travaux est de 113 500 € TTC** dont 59 500 € TTC ont été pris en charge par l'exploitant au titre de ses engagements contractuels.



↑ Conduite inox de diamètre 200 mm d'alimentation du réservoir de droite, en cours de reprise.



↑ Groupe de surpresseurs après réhabilitation de la chambre de vannes.



↑ Débitmètres de sectorisation sur le réseau surpressé et les départs des réseaux de 150 et 200 mm.



↑ Vue d'ensemble des réservoirs de Bastarrouse (GAN) après réhabilitation et sécurisation.

- D'autres travaux similaires de réhabilitation ont été engagés sur **les stations de reprise de Lafforgue à ASSAT, de Carrerot à GÉLOS, et de Lanot à GAN. Le montant cumulé de ces travaux peut être estimé à 112 800 € TTC** dont 89 300 € TTC ont été pris en charge par l'exploitant, toujours au travers de ses obligations de renouvellements contractuels (Cf. clichés d'illustration en page suivante).



↑ Réhabilitation en cours de l'hydraulique en inox avec reprise de parois côté intérieur de la bache de reprise de Carrérot (Gélos).



↑ Groupe de pompes de la chambre de vannes de la station de reprise de Lanot (GAN), en cours de réhabilitation.



↑ Détail des reprises d'hydraulique inox en traversée de parois de la bache de la station de reprise de Lafforgue.



↑ Détail du nouveau robinet d'ouverture/fermeture de l'alimentation de la bache de Lafforgue (Assat).

4. Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable :

Le cumul des travaux d'investissement représente un peu moins de 3,4 Millions d'euros TTC, soit environ un million d'euros de plus qu'en 2014. Les travaux affectés au renouvellement ou à la simplification des réseaux d'eau potable ont représenté en 2015 la somme de 3 300 000 € TTC, soit 97% de l'investissement annuel.

Parmi les principales opérations de renouvellement ou de simplification du réseau, nous pouvons citer par ordre d'importance :

- Le renouvellement de **plus de 4,2 Km de réseaux de distribution** sur la route de Bayonne côté **BILLERE** et sur l'avenue du G^{al} de Gaulle côté **LONS** pour un montant de plus de 1 400 000 € TTC. La particularité de ces travaux a été de réutiliser une des conduites d'eau potable vétuste en fonte de 150 mm de diamètre comme fourreau pour la pose d'une nouvelle conduite en PEHD (PolyÉthylène Haute Densité) de 75 mm.
- **Le renouvellement de 2,4 Km de réseaux sur la commune de MORLAÏS** (rue Capdessus, avenue de la Résistance, chemins des Chênes, de Galant, de Vieille Côte et de la Digue) pour un montant cumulé de **400 000 € TTC de travaux**.

- **Le renouvellement de 1,2 Km de réseaux** sur les rues de la Croix du prince, Gloxin et Cerdan, ainsi que sur les avenues Henry IV et de Gélôs à **JURANÇON** pour un montant de **427 000 € TTC**.
- Le renouvellement d'un peu plus de **1 Km de réseaux** en bordure de la RD n°24 à **BOSDARROS** pour un montant de **344 000 € TTC**.
- **Le renouvellement de 750 ml et l'abandon de 600 ml** par simplification de réseaux sur la route du Pont ainsi que sur les voiries connexes à **ASSAT** pour un montant cumulé d'environ **335 000 € TTC**.



Intégration du tube en PEHD de 75 mm dans le fourreau en fonte de 150 mm (B^d de Gaulle à Lons).



Bardage des tuyaux en fonte de 125 mm avant pose (Route du Pont à Assat).



Assemblage d'un « té » et d'un jeu de vanne en 125/100 mm avant pose (Haute Vue, Morlaàs).



Détail d'une prise en charge de branchement sur conduite en fonte de 125 mm (Av. Henry IV, Jurançon).

L'année 2015 a connu **une augmentation particulièrement sensible du linéaire de réseaux renouvelés avec un taux de renouvellement de 1,6 % pour plus de 13 Km de réseaux renouvelés**, contre un taux de 0,7 % et 5,6 Km de réseaux remplacés ou abandonnés en 2014. Il convient de souligner que le SIEP n'a jamais connu un tel niveau d'investissement en matière de renouvellement de conduites. **Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau a représenté qui plus est 100 % du linéaire total des conduites posées en 2015 (92% en 2014).**

Le linéaire de réseaux remplacés ou abandonnés au cours des 5 dernières années représente un cumul estimé de 38,9 km sur 2011-2015 (contre 34,9 km sur 2010-2014).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux remplacés ou abandonnés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2011-2015) est de 0,9 % (contre 0,8 % de taux moyen sur 2010-2014). Ce taux est en légère amélioration par rapport aux années précédentes et reste supérieur à la moyenne départementale ou nationale estimée à 0,6 % :

Années :	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne sur 5 ans :
TOTAL GENERAL RENOUVELLEMENT (ml) :	7 411	5 332	5 423	5 659	13 369	7 439
Linéaire de renouvellement cumulé (ml) :	7 411	12 743	18 166	23 825	37 194	
TAUX de RENOUVELLEMENT (%) :	0.91%	0.65%	0.66%	0.69%	1.62%	0.91%
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :	317	724	219	480	0	348
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	7 728	6 056	5 642	6 139	13 369	7 787
CUMUL du TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	7 728	13 784	19 426	25 565	38 934	

Linéaire de réseau pris en compte sur 2011-2015 (en km) :				
2011	2012	2013	2014	2015
817	823	822	824	823

Linéaire cumulé du réseau (réactualisé au 31/12/2015) :
823 309 ml (hors branchements)

Tableau 1 : Suivi du linéaire de réseaux remplacés ou abandonnés sur la période 2011-2015

5. Le suivi du rendement du réseau :

Alors que le rendement contractuel du réseau sur l'année 2014 s'était nettement détérioré en passant de 72 % à 70 %, les ratios relatifs à l'année 2015, calculés selon les nouvelles modalités contractuelles définies au travers de l'avenant n°3, apparaissent comme étant une nouvelle fois dégradée :

Termes :	Années contractuelles :									
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Volume produit : Vp	6 634 272	6 433 864	6 397 054	6 448 422	6 603 339	6 200 420	6 057 843	5 827 138	5 789 155	6 071 410
Volume importé : Vimp	0	80 333	39 910	33 675	31 149	35 200	39 161	38 797	46 311	42 900
Volume exporté : Vex	0	10 253	9 170	41 628	62 294	37 431	13 942	15 983	10 724	54 647
Volume compt. Distrib. : Vcd										
Volume service réseau : Vs	84 000	74 000	116 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000	74 000
dont volume consommé sans comptage	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000	49 000
dont volumes de service fofaitaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
dont essais de puits ou autres	10 000	0	42 000	0	0	0	0	0	0	0
Volume disponible⁽¹⁾ : Vdisp	6 634 272	6 503 944	6 427 794	6 440 469	6 572 194	6 198 189	6 083 062	5 849 952	5 824 742	6 059 663
Volume facturé distrib. : Vfd	4 500 063	4 503 791	4 434 258	4 387 310	4 530 691	4 260 699	4 248 253	4 109 698	3 960 910	4 048 359
Volume dégrèvements : Vdg	100 647	53 574	50 303	51 870	40 145	69 555	69 316	66 299	42 387	74 506
Volume distribué : Vdist	4 600 710	4 557 365	4 484 561	4 439 180	4 570 836	4 330 254	4 317 569	4 175 997	4 003 297	4 122 865
Volume utile⁽²⁾ : Vu	4 684 710	4 631 365	4 600 561	4 513 180	4 644 836	4 404 254	4 391 569	4 249 997	4 077 297	4 196 865
Rendement contractuel : Rc⁽³⁾	0.7061	0.7121	0.7157	0.7008	0.7067	0.7106	0.7219	0.7265	0.7000	0.6926
Objectif contractuel Rc obj	0.680	0.690	0.720	0.720	0.720	0.720	0.720	0.720	0.720	0.738
Différence par rapport à Rc obj :	0.0261	0.0221	-0.0043	-0.0192	-0.0133	-0.0094	0.0019	0.0065	-0.0200	-0.0454
Recettes du fermier (CARE, € HT) :	2 378 148	2 359 879	2 370 904	2 471 076	2 584 417	2 547 248			2 454 083	2 449 792
Pénalité P7⁽⁴⁾ calculée (€ HT) :				47 560	34 268	24 018	0	0	49 091	

Tableau 2 : Indicateurs de suivi du rendement contractuel d'objectif

Le rendement contractuel ne serait ainsi que de 69 % en 2015, soit de 1 point inférieur à celui de 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'avenant n°3 au contrat d'affermage prend en compte un nouvel indice comme référence de l'évolution du rendement du réseau, dénommé « **Indice Linéaire de Perte** » ou ILP qui se mesure en mètre-cubes d'eau « perdue » par jour et par kilomètre de réseaux (m³/j/Km). Le calcul contractuel indique également une dégradation de cet ILP qui évolue de 5,82 à 6,2 m³/j/Km entre 2014 et 2015 :

Autres indicateurs :	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement primaire :	0.6783	0.6925	0.6899	0.6812	0.6894	0.6874	0.6984	0.7025	0.6800	0.6681
Ratio brut :	0.6783	0.7000	0.6932	0.6804	0.6861	0.6872	0.7013	0.7053	0.6842	0.6668
Pertes d'eau :	1 949 562	1 872 579	1 827 233	1 927 289	1 927 358	1 793 935	1 691 493	1 599 955	1 747 445	1 862 798
Linéaire total du réseau (km) :	849	850	852	854	856	817	823	822	822	823
Nombre de branchements :		23 613	23 742	23 755	24 304	24 176	24 377	24 607	24 734	24 977
Densité de branchements (nombre/km) :	0	28	28	28	28	30	30	30	30	30
Indice de Production (m ³ /j/km) :	21.40	20.97	20.67	20.66	21.04	20.78	20.25	19.50	19.41	20.17
Indice Lin. de Pertes prim. (m ³ /j/km) :	6.56	6.28	6.25	6.42	6.41	6.26	5.88	5.58	6.07	6.45
Indice Lin. de Pertes ou ILP⁽⁶⁾ (m³/j/km) :	6.29	6.04	5.88	6.18	6.17	6.02	5.63	5.33	5.82	6.20

Tableau 3 : Autres indicateurs de suivi des ratios de production/distribution

Toutefois, le délégataire a fait apparaître un volume estimé correspondant à des « prises d'eau illicites » constatées en 2015 sur le périmètre syndical. L'intégration de ces volumes d'eau « illicites » ramènerait le **rendement contractuel à 75 % ou l'ILP à 5,1 m³/j/Km, soit à un niveau conforme aux objectifs contractuels de rendement fixés pour l'année 2015**. Ces éléments sont explicités dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) inséré en partie III du présent document, mais les estimations de ces volumes restent encore à valider au moment de la rédaction du présent RPQS.

La dégradation des indices ou ratios est confirmée par l'évolution des volumes journaliers d'eau potable produits entre 2014 et 2015. Au 31/12/2015, le volume moyen journalier se situe à 16 650 m³/j contre 15 850 m³/j en fin d'année 2014 :

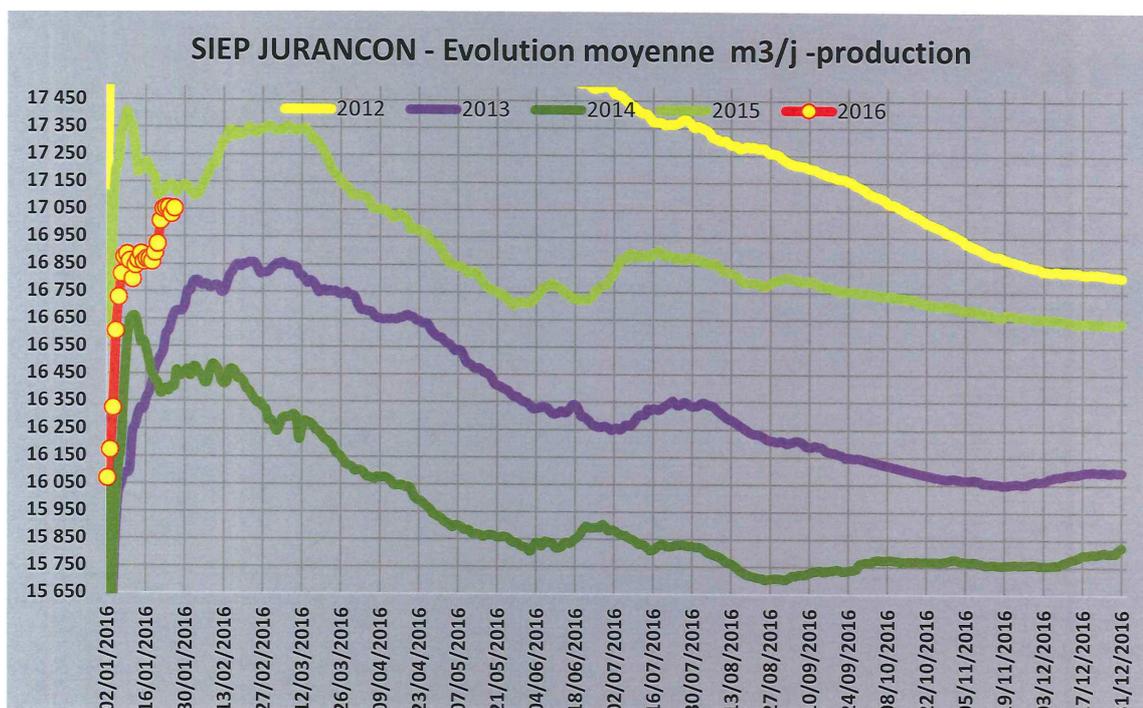


Figure 2 : Evolution des volumes journaliers produits en sortie du champ captant (de 2012 à début 2016)

Il convient de noter par ailleurs que la recherche de fuites est en recul (-13%), puisqu'elle a concerné **292 Km de réseaux sur 2015** contre 334 Km de réseaux en 2014. Par contre, les interventions de réparation de fuites sur le réseau sont en augmentation (+14%) avec **123 fuites réparées en 2015** contre 108 en 2014. Le nombre d'interventions sur les fuites de branchements est en légère diminution sur 2015 par rapport à 2014.

6. La protection du champ captant et l'évolution de la qualité de la ressource en eau souterraine :

Pour rappel, le SIEP avait lancé en 2013 une démarche de révision de l'ensemble des périmètres de protection existants ainsi que d'intégration du nouveau puits de production d'eau potable dénommé « P18 ». Cette démarche a débuté avec la réalisation d'études préalables permettant principalement de définir les zones d'influence de chacun des puits exploités et d'en déduire les contours des nouveaux périmètres de protection. Cette démarche s'est poursuivie jusqu'en début d'année 2015 avec la remise, par l'Hydrogéologue Agréé désigné par les services de l'Etat, de trois avis successifs sur les trois zones de captage du Syndicat. Un certain nombre de recommandations et de prescriptions a été émis par l'Hydrogéologue Agréé au travers de ses 3 avis ou rapports. Rapports qui intègrent également les nouveaux périmètres de protection « rapprochée », plus étendus en surface que les périmètres actuels.

L'année 2015 a donc été mise à profit pour préparer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Uzos et de Rontignon, impactées par la révision des périmètres d'une part, et élaborer le dossier de mise à l'enquête publique dit dossier de « DUP » (Déclaration d'Utilité Publique) d'autre part. Le SIEP de la région de Jurançon espère ainsi une mise à l'enquête publique dans le courant de l'année 2016.

Du point de vue de la qualité de la ressource en eau captée dans la plaine alluviale du gave de Pau, en rive gauche et en amont de l'agglomération paloise, nous pouvons considérer une certaine stabilité des paramètres mesurés. **La teneur moyenne en nitrates mesurés dans l'eau distribuée diminue légèrement. Elle reste faible et oscille autour des 5,6 mg/L en moyenne** (5,9 mg/L en moyenne en 2014), avec des taux minimal et maximal respectifs de 4,36 et de 7,88 mg/L en 2015 (5,02 et 8,3 mg/L en 2014). Les taux analysés dans l'eau distribuée du SIEP restent nettement inférieurs aux taux habituellement constatés dans la nappe alluviale du gave de Pau.

Contrairement à l'année 2014, **la molécule d'ESA-Métolachlore**, métabolite (ou molécule « fille ») du « S-métolachlore » qui est un herbicide organochloré du maïs, **n'a pas été détectée dans l'eau distribuée**. Par contre **l'atrazine, qui est un désherbant interdit depuis 2003, a été à nouveau détectée** en 2015 (aucune détection en 2014), **à des concentrations cependant bien inférieures aux limites de qualité sanitaire**.

Les analyses d'eaux brutes (avant traitement) effectuées en auto-surveillance par l'exploitant, ainsi que celles réalisées dans le cadre du Plan d'Action Territorial (PAT) du gave de Pau au titre du suivi de la qualité de la nappe alluviale, confirment les tendances observées ces dernières années en matière de détection de molécules phytosanitaires d'origine agricole (utilisées majoritairement en monoculture du maïs).

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SIEP, il est possible de se référer à l'annexe n° 7.4 du rapport annuel du délégué de 2015 figurant en Partie 3 du présent rapport, ou de consulter le site de l'agence régionale de santé à l'adresse suivante :

<http://www.ars.aquitaine.sante.fr/La-qualite-de-l-eau-de-distrib.94879.0.html>

Le tableau de la page suivante illustre l'évolution des paramètres représentatifs analysés dans l'eau potable distribuée du SIEP de la région de Jurançon, entre 2011 et 2015.

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2011 :	2012 :	2013 :	2014 :	2015 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,17	0,15	0,11	0,13	0,17	0,1 mg/L minimum à respecter ¹
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,62	7,66	7,68	7,68	7,79	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	16,5	16,77	18,73	17,92	17,54	Eau peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=180 et <=1000	345	362	358	373	376	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	59,4	60,6	68,04	68,10	64,90	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,4	4,4	4,4	4,22	4,12	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium	mg/L	200	2,9	2,9	2,9	2,77	2,73	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,7	11,8	11,8	11,1	10,6	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,49	3,52	3,89	3,78	3,65	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	0	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Turbidité :	NFU	2 ²	0,09	0,06	0,1	0,08	0,1	Faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,8	5,5	5,9	5,95	5,63	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,38	0,46	0,47	0,67	0,59	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	2,98	6,65	0	0	5,83	Concentration faible à nulle
Arsenic :	µg/L	10	0,21	0,28	0,23	0,00	0,00	Origine naturelle probable
Chrome total :	µg/L	50	0,48	0	0,89	0,80	0,00	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,07	0,06	0,04	0,06	0,04	Très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	1,37	0	0	0	0	Concentration très faible à nulle
Trihalométhanes (4 substances) ³ :	µg/L	100 ⁴	1,00	1,17	2,10	1,73	1,78	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,000	0,012	0,000	0,04	0,01	Très faible concentration à nulle
Atrazine (maximum) :	µg/L	0,1	0,000	0,012	0,000	0,000	0,01	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
ESA Métolachlore	µg/L	0,1				0,04	0,00	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 4 : Paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SIEP de la région de Jurançon

¹ : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.² : norme s'appliquant au robinet du consommateur.³ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.⁴ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

Pour rappel, le SIEP de la région de Jurançon est partie prenante depuis 2008 du **Plan d'Action Territorial (PAT) « gave de Pau »**, portée par 6 collectivités⁵ et le Conseil Départemental, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Le PAT vise à **réduire les pollutions diffuses telles que les nitrates et les pesticides d'origine agricole sur la plaine alluviale du gave de Pau, entre Bordes et Artix.**

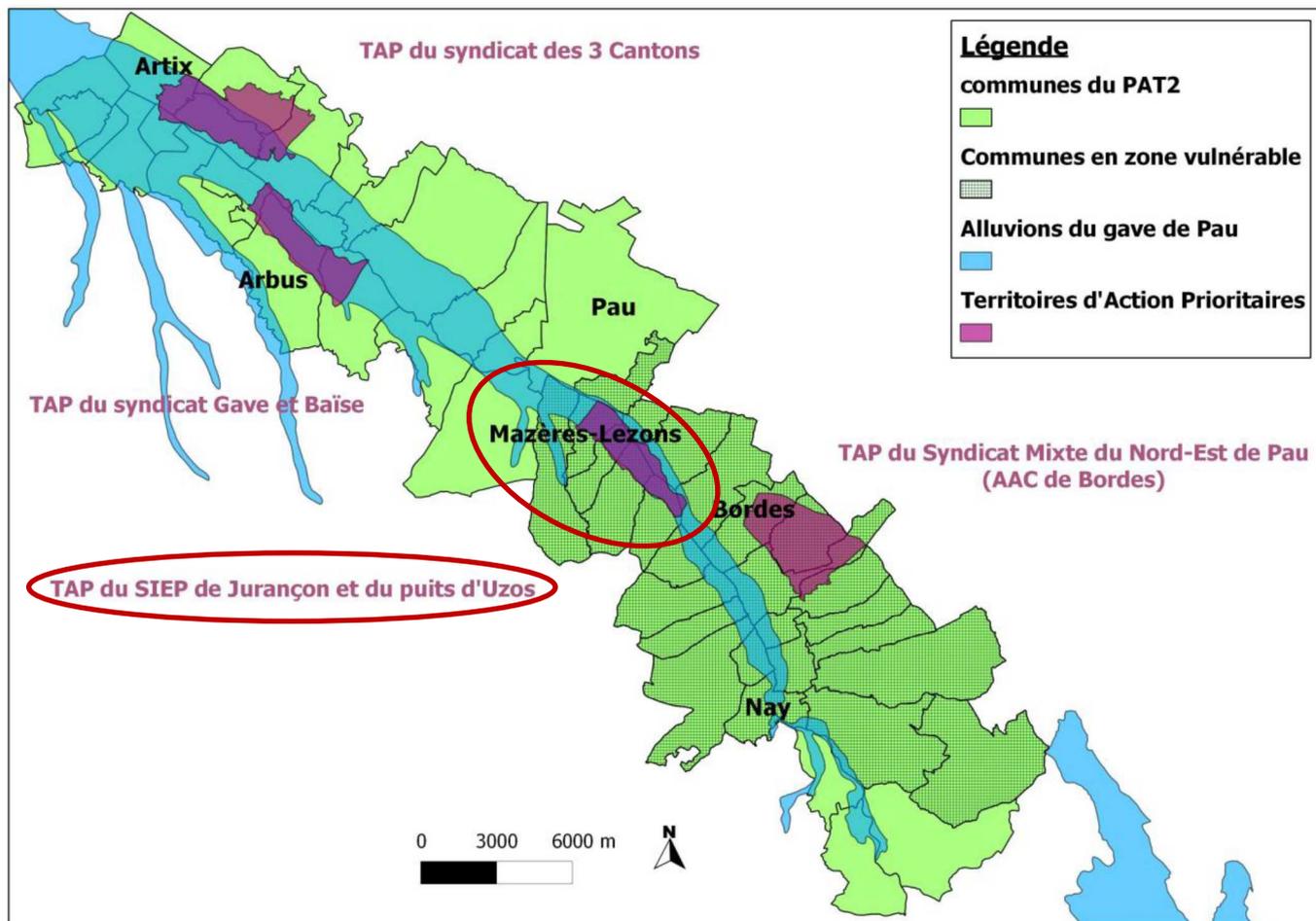


Figure 2 : Carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires

Chaque année, un conseil agronomique individuel est proposé aux agriculteurs volontaires des Territoires d'Action Prioritaires (TAP). Concernant le SIEP, le TAP correspond à la plaine alluviale située sur le champ captant du SIEP, en rive gauche du gave de Pau entre Mazères et Narcastet.

Des actions de sensibilisation auprès des collectivités et des particuliers visant à réduire l'usage des pesticides sont également assurées tout au long de l'année.

Depuis fin 2014, des campagnes mensuelles de détection des molécules phytosanitaires sont assurées sur les principaux puits exploités par chacune des collectivités. Comme évoqué précédemment, les résultats obtenus démontrent la vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des pollutions diffuses et la nécessité de poursuivre les actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour en savoir plus sur le PAT, le site internet dédié peut être consulté à l'adresse suivante :



<http://pat-gavedepau.fr>

⁵ : le SMNEP, le SIEP de la région de Jurançon, la ville et l'agglomération de Pau, le SIAEP de Gave & Baïse, et les 3 Cantons.

Principaux indicateurs du SIEP de la région de Jurançon :

1. Principaux éléments financiers :

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2015 s'élève à **9 695 966 €** (+1 613 000 € par rapport au 31/12/2014). L'encours est en nette augmentation du fait de **2 nouveaux emprunts de 1 000 000 € contractés** d'une part en juillet 2015 au taux fixe de 1,92 % sur 25 ans, et d'autre part en décembre 2015 au taux fixe de 1,97 % sur 20 ans. Pour rappel, le SIEP n'avait pas contracté d'emprunt sur les années 2014 et 2013.

Les recettes liées à la surtaxe s'élèvent à **2 528 169 €** et sont fort heureusement en hausse par rapport à celles de **2014** (+351 167 €). En effet, l'année 2014 s'était soldée par des reversements jugés anormalement bas avec 1 877 003 € de recettes de la surtaxe (+ 300 000 € d'avance de versement de recettes « 2015 » sur l'exercice 2014), contre 2 191 891 € en 2013 et ce, malgré une augmentation substantielle de la surtaxe de +6 cents par mètre-cube en 2013 et de +2 cents en 2014. Un suivi spécifique des « moins perçus » de recettes a été enclenché en 2015 avec le délégataire. Parmi les principales justifications, figure le décalage du solde de la facturation des mensualisés du SIEP qui a occasionné environ 6 mois de consommation d'eau facturée en moins sur l'exercice budgétaire de 2014.

A noter également que le **montant des subventions versées en 2015** par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau **atteint 348 977 €** ce qui correspond quasiment au double de 2014 (+ 174 000 € environ).

L'encours de la dette, qui s'élève à près de 9,7 Millions d'€uros, peut paraître conséquent mais il reste convenable pour une collectivité telle que le SIEP, dont le budget est essentiellement consacré à l'investissement, au regard du lourd patrimoine à gérer. La **durée d'extinction de la dette, est de 5,3 ans en 2015** (contre 5 ans en 2014). Bien qu'elle évolue légèrement à la hausse, la durée d'extinction reste bien en-deçà de l'objectif des 7 ans (ratio « idéal », communément admis) fixé par le SIEP. Ramené à l'abonné, l'encours de la dette augmente pour s'élever à 317 €uros par abonné en 2015 (+47 €/abonné par rapport à 2014).

L'**annuité cumulée des emprunts** du Syndicat s'élève en 2015 à **700 172 €** contre 688 230 € en 2014 (augmentation de +11 942 €), dont 48 % est constitué du capital et 52 % des intérêts de la dette. L'annuité de la dette représente au final **23 €uros par abonné** (idem que pour 2014).

Il convient de noter par ailleurs que la **moyenne pondérée des taux d'emprunts**, ramenée au Capital Restant Dû (ou CRD) au 31/12/2015, **est en baisse et représente 3,97 %** (contre 4,49 % en 2014) ce qui est un taux pondéré honorable compte tenu des durées d'amortissement en vigueur dans le domaine de l'eau potable. La **durée moyenne pondérée initiale des emprunts du SIEP en 2015 est en effet de 22 ans** (contre 23 ans en 2014), **et leur durée résiduelle moyenne au 31/12/2015 atteint 12,9 ans** (contre 13,6 ans au 31/12/2014). Ces durées restent nettement inférieures à la durée d'amortissement comptable fixée à 50 ans pour les quelques 823 Km de canalisations du SIEP. Un tableau récapitulatif de l'état de la dette au 31/12/2015 figure en annexe.

Les conditions d'emprunt se sont améliorées en 2015 et cette amélioration devrait se poursuivre dans le courant de l'année 2016.

En outre, le SIEP pourra être amené à **renégocier un emprunt « ex-DEXIA »** contracté en 2007. Cet emprunt, considéré comme étant hors Charte « Gissler », est constitué d'une phase à taux fixe jusqu'en juillet 2018, d'une phase indexée au taux de change « Euros/Franc-Suisse » sur la période 2018 à 2033, puis à nouveau d'une phase à taux fixe sur les 5 années suivantes.

Le remboursement anticipé de ce prêt, dont le capital restant dû est de 2,14 Millions d'€ à fin 2015, occasionne le paiement d'indemnités de remboursement anticipé conséquentes prises en charge à hauteur de 59 % par le fonds de soutien de l'Etat.

Bien que cet emprunt soit encore sur une phase garantie à taux fixe, la fin de l'année 2015 voit le taux de change se stabiliser voire évoluer à la hausse (ce qui est plus favorable au SIEP). Aussi, **il semble opportun d'enclencher une renégociation auprès de la SFIL** (Société de Financement Locale créée par l'Etat pour désensibiliser ou refinancer ce type d'emprunt) **dans le courant de l'année 2016**, tout en sollicitant le versement pluriannuel du fonds de soutien de l'Etat.

L'ensemble des dépenses de l'exercice 2015 est en hausse et **représente un montant cumulé entre sections de près de 4 740 000 €** (contre 3 700 000 € en 2014), du fait de l'augmentation sensible des dépenses d'investissements sur l'année (qui représentent 60 % des dépenses totales). **Les charges d'exploitation stricto sensu du SIEP** (hors remboursement des intérêts de la dette, et hors dotation aux amortissements) **s'élèvent à 218 500 €** (195 000 € en 2014).

Mêmes si ces charges d'exploitation sont en augmentation du fait des frais liés à l'évènementiel des 80 ans du syndicat, à une revalorisation des indemnités de l'exécutif et à une nouvelle prestation de service sur le plan financier, elles ne **représentent toutefois que 4,6 % des dépenses cumulées** (5 % en 2014).

La **dotation aux amortissements** est en nette augmentation sur 2015, en lien avec une augmentation des annuités d'emprunt, et représente environ **836 200 €** (737 600 € en 2014).

Concernant toujours l'exercice 2015, les recettes du Syndicat (hors opérations d'ordre de section à section) sont constituées :

- **à un peu plus de 50 % de la surtaxe** appliquée aux mètres-cubes consommés par les abonnés (90 % en 2014) ;
- **à 8 % des subventions et d'autres produits divers** liés aux travaux ou aux remboursements d'annuités d'emprunts par certaines communes (10% en 2014).
- **à 42 % des emprunts** contractés sur l'année (0% en 2014) ;

Une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2015, est jointe en annexe.

2. Evolution du prix de l'eau :

Il est rappelé que lorsque l'on compare la facture d'eau entre les communes membres du Syndicat, il apparaît une disparité selon que les habitations et bâtiments ou immeubles sont raccordés ou non à un réseau de collecte des eaux usées, et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement collectif. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est homogène pour l'ensemble des 30 551 abonnés desservis par le SIEP de la région de Jurançon en 2015.**

En respectant les modalités de calcul du prix de l'eau potable de l'indicateur national (en € TTC par mètre-cube ou m³ au 1^{er} janvier de l'année « N + 1 »), reprises dans le rapport du délégataire, **le prix de l'eau potable « 2015 » (au 1^{er} janvier 2016) augmente de 5 cents pour s'établir à 1,61 € TTC/m³**, contre 1,56 € TTC/m³ en « 2014 » (au 1^{er} janvier 2015), ce qui représente une évolution de **+3,2 %** en intégrant les 2 redevances de l'Agence de l'Eau (contre +1,8 % en 2014).

En appliquant les actualisations de la part du « fermier/délégataire » (au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année) d'une part, et **l'augmentation tarifaire de +2 cents/m³ de la surtaxe du SIEP** appliquée sur les volumes d'eau consommés à partir du 1^{er} avril 2015 d'autre part, l'évolution du prix *prorata temporis* au mètre-cube (m³) d'eau potable supportée par l'abonné en 2015 peut être synthétisée comme dans le tableau de la page suivante :

Prix EAU POTABLE en Euros <u>TTC</u> par m ³	2014	2015	Evolution 2014/2015
Part fixe ou abonnement (SUEZ/SOBEP)	25,12 ⁽¹⁾ €	25,17⁽¹⁾ €	Augmentation de : + 0,2 %
Part consommation (SUEZ/SOBEP)	0,3659 ⁽²⁾ €/m ³	0,3792⁽²⁾ €/m³	Augmentation de : + 3,6 %
Part consommation ou surtaxe (SIEP)	0,5750 ⁽³⁾ €/m ³	0,5961⁽³⁾ €/m³	Augmentation de : + 3,7 %
1 ^{ère} redevance de l'Agence de l'Eau (de lutte contre la pollution)	0,3218 €/m ³	0,3270 €/m³	Augmentation de : + 1,6 %
2 ^{ème} redevance de l'Agence de l'Eau (de prélèvement dans la ressource)	0,0779 €/m ³	0,0779 €/m³	Augmentation de : + 0 %
TOTAL par mètre-cube :	1,55 € TTC/m³	1,59 € TTC/m³	+ 2,6 % <i>(+3,3 % entre 2013 et 2014)</i>
TOTAL par an : (à raison de <u>120 m³/an/abonné</u>)	185,99 € TTC	190,79 € TTC	+ 2,6 % <i>(+3,3 % entre 2013 et 2014)</i>

(1) : somme des 2 parts fixes TTC facturées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(2) : les prix mentionnés sont la moyenne des prix appliqués en janvier et juillet de l'année (< ou = à 60 m³ puis > à 60 m³).

(3) : au prorata temporis (tarif N-1 de janvier à mars, et tarif de l'année N d'avril à décembre).

En tenant compte des actualisations et des évolutions tarifaires qui interviennent sur l'année pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable appliqué en 2015 à l'abonné « domestique » est de **1,59 € TTC par mètre-cube**. Soit une augmentation d'environ **+2,6 % du coût de l'eau potable facturé à un ménage entre 2014 et 2015** (+3,3 % entre 2013 et 2014), et une **augmentation moyenne d'environ +4,4 % par an sur la période 2011-2015**.

Les principales évolutions tarifaires ont concerné l'augmentation de la surtaxe syndicale de +2 cents/m³ à compter du 1^{er} avril 2015 d'une part, et l'augmentation de la part variable ou de la part consommation de l'exploitant-délégataire de +2 cents/m³ également suite à l'application de l'avenant n°3 à compter du 1^{er} juillet 2015.

3. Evolution du contrat de délégation du service public (DSP) d'eau potable :

Un avenant n°3 au contrat de DSP ou contrat d'affermage a été finalisé et validé en juin 2015. L'avenant a permis d'intégrer de nouveaux ouvrages ou équipements (bâche de 3000 m³, dispositif de pré-chloration en amont du champ captant, nouvelle alimentation électrique sur l'aval du champ captant, ...), de nouvelles obligations réglementaires (réforme du « guichet unique », cartographie des réseaux,...), de nouveaux investissements en matière de renouvellement des ouvrages supportés par le délégataire, ainsi que de nouveaux objectifs de rendement du réseau permettant d'atteindre le rendement cible de 78 % à l'horizon 2020 (à la fin du contrat de DSP). En contrepartie de ses nouvelles obligations, l'exploitant a bénéficié d'une augmentation tarifaire de +2 cents par mètre-cube d'eau facturé.

En synthèse, le SIEP de la région de Jurançon c'est...

- **Le plus ancien syndicat d'eau potable du département créé, voici 80 ans, en 1935** et qui dessert **24 communes** dont 7 partiellement, réparties sur le pourtour urbain palois ;
- **Le plus important syndicat de production et de distribution d'eau potable du département** des Pyrénées-Atlantiques ;
- **Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend** en tout ou partie **sur les périmètres de 7 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- **Près de 70 000 personnes desservis ;**
- **Un peu plus de 31 500 abonnés** pour près de **6 000 000 de mètres-cube (m³)** d'eau potable produits annuellement ;
- **Un champ captant sur une plaine alluviale préservée** du gave de Pau, **composé d'une dizaine de puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles ;
- **823 Km de canalisations, 26 ouvrages de stockage** dont la capacité varie de 50 m³ à 3000 m³, et **8 stations de surpression ou de reprise ;**
- **Plus de 13 Km de canalisations renouvelées en 2015**, contre 5 à 7 Km en moyenne interannuelle ;
- **Un prix de l'eau potable parmi les plus bas** de la région, **avec une tarification sociale** instaurée depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les petits consommateurs (coûts réduits pour les 60 premiers mètres-cubes d'eau consommés dans l'année).

Pour en savoir plus :



www.siep-jurancon.fr



Annexes au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2015 :

- **Annexe 1** : Compte-rendu des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux des 8 juin 2016 ;
- **Annexe 2** : Compte Administratif 2015 ;
- **Annexe 3** : Etat de la dette au 31/12/2015.

Annexe 1 au RPQS 2015 :

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Synthèse des discussions de la rencontre du 8 juin 2016

Présents : Dr CHAMBAUD James, Président du SIEP ; MM. LIQUET Jean-Claude et OURTHE Jean-Claude, délégués du SIEP ; M. CAPDEBOSQ Jean-Marc de l'association Eau Secours 64, M. TURON Yves de l'association Nousté Bernet ; M. BENESSE Stéphane, chef d'agence LEF-SOBEP ; M. ERREÇARRET Allande, directeur du SIEP.

Excusés ou absents : M. MAUHOURAT Jacques, délégué du SIEP ; M. CARRIQUIRY Gérard du Comité des Fêtes de Bizanos.

1. Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD) relatif à l'année 2015 et discussions :

Le RAD est présenté par M. BENESSE, chef de l'agence locale de SUEZ. Les principaux éléments constitutifs du service public de production et de distribution de l'eau potable de l'année 2015 peuvent être synthétisés comme suit :

- Une **légère augmentation de +1,6 % des volumes facturés** (4 108 073 m³, soit +62 798 m³ par rapport à 2014) en lien avec **l'augmentation de +1,9 % du nombre d'abonnés** (+581 abonnés, pour 30 551 abonnés au 31/12/2015) ;
- Plus de **6 071 000 m³ d'eau potable livrés** en distribution (+ 303 320 m³ par rapport à 2014) ;
- Un linéaire cumulé du réseau de distribution de **823 Km** (hors branchements, -1 km par rapport à 2014), **un parc compteur à 6,7 ans d'âge moyen** (6,8 ans en 2014) avec 199 compteurs d'âge supérieur à 15 ans (661 en 2014) ;
- **Près de 200 150 € investis** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages (-30 846 € par rapport à 2014) ;
- Un **rendement contractuel du réseau, hors comptabilisation des « prises d'eau illicites », une nouvelle fois dégradé à 69 %** (ou 69,5 %, contre 70,1 % en 2014) **correspondant à un ILP (Indice Linéaire de Perte) de 6,2 m³/j/Km, et très nettement inférieur à l'objectif contractuel pour 2015 de 5 m³/j/Km ou de 73,8 %**. Si l'on prend en compte les « vols d'eau » estimés par l'exploitant, **le rendement serait de 75 % pour un ILP de 5,1 m³/j/Km** ;
- Une qualité de **l'eau distribuée conforme à 100 %** (analyses ARS, comme en 2014), avec un dépassement de référence de qualité (en bactériologie) non préjudiciable du point de vue sanitaire ;
- Un prix de l'eau potable (au 1^{er} janvier 2016) qui représente **1,61 € TTC/m³** (contre 1,56 € TTC/m³ au 01/01/2015) ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) qui présente à nouveau un **résultat négatif dégradé de -284 680 €** (contre -359 497 € en 2014), et qui fait apparaître une légère diminution de -1,3 % des recettes ainsi qu'une diminution plus sensible de l'ensemble des charges de -2,4 % (-79 110 € par rapport à 2014).

Les principales discussions ont ensuite porté sur :

- **Le nombre de dossiers de sollicitation du Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, important sur la commune de Jurançon (11 sur 47 au total) ;
- **Les taux de renouvellement moyens du réseau (sur les 5 dernières années)**, comptabilisés différemment par l'exploitant (indicateur national) et par le SIEP (prise en compte des simplifications de réseaux). Et de noter que l'année 2015 se solde par un taux de renouvellement exceptionnel de 1,6 %, contre 0,6 à 0,7 % les années précédentes ;
- **Le cas du « Chlorure de Vinyle Monomère » ou « CVM »**, qui n'a jamais été détecté dans l'eau potable du SIEP à ce jour malgré l'existence de réseaux en PVC anciens (antérieurs à 1980) et d'une température de l'eau qui peut augmenter en période estivale. La non-détection est due à la qualité géochimique de l'eau qui est non agressive vis-à-vis des conduites et qui, *a contrario*, les entartre légèrement (création d'une fine pellicule calcaire à l'intérieur des réseaux) ;
- **La stratégie d'utilisation des puits de production d'eau**, dont la majorité est influencée par le gage (surtout le puits « P12 » à drains rayonnants) et certains comme le P14 ou le P17 le sont peu ;
- **Les exportations d'eau vers le SIAEP de Lescar**, dont l'exploitant SAUR ne respecte pas les termes de la convention qui stipulent un échange d'eau « en secours » sur une période maximale de 15 jours consécutifs. Il est demandé à SUEZ de ne plus autoriser ces échanges avant de recadrer les modalités technico-financières d'utilisation de l'interconnexion entre le SIAEP de Lescar et le SIEP ;
- **Le mauvais rendement « contractuel » du réseau sur 2015**, lié à une recrudescence des vols d'eau ou de prises d'eau illicites sur des hydrants ou branchements privés, non actifs ou sans comptage. Ces volumes d'eau prélevés ont été estimés par l'exploitant à 334 000 m³. Des compléments d'information ont toutefois été demandés sur les modalités d'estimation de ces volumes ainsi que sur l'évolution entre 2014 et 2015 des différents ILP secteur par secteur. Il est

également demandé à ce que le rendement et l'ILP global soient calculés conformément aux clauses contractuelles, quitte à faire apparaître les 2 modes de calcul (avec ou sans prise en compte des vols d'eau). L'année 2016 devra être mise à profit pour équiper les prises d'eau illicites d'un système de comptage ;

- **Le retard pris dans le plan prévisionnel de renouvellement (PPR) supporté par l'exploitant**, il est indiqué que l'application du nouveau PPR intégré à l'avenant n°3 a été effective au 01/07/2015 (6 mois pour réaliser 12 mois d'investissement), mais que le retard pris sera rattrapé avant la fin du contrat (2020) ;
- **La baisse de -30 % du nombre de mensualisés**, liée au chiffre erroné indiqué dans le RAD de 2014 (erreur confirmée) ;

Les observations ou demandes d'informations complémentaires effectuées par le SIEP, et transmises au délégataire par courrier du 20/05/2015, ont été également présentées et discutées.

Le Compte Annuel du Résultat d'Exploitation (ou CARE) a également fait l'objet de discussions, notamment sur :

- **Le déficit important** sur l'année 2015, dont le cumul depuis 2006 représenterait l'équivalent d'un an de recettes ;
- **Les ouvertures et fermetures de branchements**, dont le nombre doit être précisé et dont les recettes doivent pouvoir être distinguées dans le CARE ;
- **L'importance des charges indirectes réparties sur la base de clés techniques**, jugées « contestables » par le représentant de l'association Eau Secours 64 ;
- **Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)** qui se traduit par une trésorerie bénéficiaire compte tenu des nombreux encaissements (redevances, surtaxe, assainissement, ...) et dont les recettes générées, estimées entre 10 et 15 000 €/an par l'exploitant, pourraient figurer dans le CARE ;
- **Les recettes perçues au titre de la facturation-encaissement de l'assainissement en augmentation (+15 K€)**, du fait de l'ajout des prestations assurées sur les communes de Morlaàs et d'Aressy dans le CARE de 2015.

2. Données technico-financières relatives au SIEP et discussions :

La politique tarifaire du Syndicat est débattue en fin de séance en rappelant notamment les augmentations consécutives de la surtaxe, et surtout l'augmentation substantielle de +10 cents/m³ au 1^{er} avril 2016. Il a été précisé que cette augmentation tarifaire permet d'accentuer les efforts d'investissements sur les ouvrages du SIEP et principalement en matière de renouvellement de réseaux (cf. les 13 Km de réseaux renouvelés en 2015).

Les emprunts du SIEP sont également discutés et notamment celui dont la durée avait été portée (après négociation) à 49 ans. Il a été indiqué que même si la durée d'amortissement comptable des principaux réservoirs et de l'ensemble des réseaux était fixée à 50 ans, les durées des derniers emprunts consentis oscillent entre 20 et 25 ans. **L'emprunt structuré « ex-DEXIA » a également été évoqué** en précisant qu'il fera l'objet d'une renégociation avec l'aide du Fonds de soutien de l'Etat.

3. Avis des membres de la Commission :

La majorité des membres présents prend acte des éléments techniques et financiers présentés.

Les membres présents souhaitent en outre que les observations et les demandes d'informations complémentaires soient bien prises en compte par l'exploitant-délégataire.

*Fait à Jurançon, le 15 juin 2016
Le Président, Dr James CHAMBAUD*

Annexe 2 au RPQS 2015 : Compte Administratif 2015**REPUBLIQUE FRANCAISE**

25640011000027	SIEP DE JURANCON
----------------	------------------

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR

SERVICE PUBLIC LOCAL**M49****COMPTE ADMINISTRATIF****BUDGET SIEP DE JURANCON****ANNEE 2015**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 545 011,28	G 2 569 206,96	G-A +1 024 195,68
	Section d'investissement	B 3 191 432,52	H 4 441 808,56	H-B +1 250 376,04

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I	
	Report en section d'investissement (001)	D 1 212 735,40	J	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	5 949 179,20 P= A+B+C+D	7 011 015,52 Q= G+H+I+J	+1 061 836,32 = Q-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 3 154 080,00	L 3 154 080,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 154 080,00	= K+L 3 154 080,00	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	1 545 011,28 = G+I+K	+1 024 195,68
	Section d'investissement = B+D+F	7 558 247,92 = H+J+L	+37 640,64
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	9 103 259,20 = G+H+I+J+K+L	+1 061 836,32

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 154 080,00	L 3 154 080,00
13	Subventions d'investissement reçues		462 603,00
16	Emprunts et dettes assimilés		2 691 477,00
20	Immobilisations incorporelles	25 580,00	
21	Immobilisations corporelles	17 000,00	
23	Immobilisations en cours	3 111 500,00	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	48 341,64		48 341,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 811,21		115 811,21
014	Atténuations de produits			
60	<i>Chapitre 60</i>			
65	Autres charges de gestion courante	54 304,28		54 304,28
656	Frais fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières	490 310,40		490 310,40
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions		836 243,75	836 243,75
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
Dépenses d'exploitation - Total		708 767,53	836 243,75	1 545 011,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 545 011,28

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		15 114,13	15 114,13
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	340 842,17		340 842,17
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	9 620,00		9 620,00
21	Immobilisations corporelles	2 730,55		2 730,55
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	2 823 125,67		2 823 125,67
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		3 176 318,39	15 114,13	3 191 432,52

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

1 212 735,40

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 404 167,92

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Chapitre 60</i>			
70	Vente de produits finis, prestations de services,	2 528 168,88		2 528 168,88
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	10 074,27		10 074,27
76	Produits financiers	8 917,66		8 917,66
77	Produits exceptionnels	6 932,02	15 114,13	22 046,15
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes d'exploitation - Total		2 554 092,83	15 114,13	2 569 206,96

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

2 569 206,96

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement reçues	369 255,28		369 255,28
14	<i>Provisions réglementées</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	2 049 036,16		2 049 036,16
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	5 828,85		5 828,85
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		836 243,75	836 243,75
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		2 424 120,29	836 243,75	3 260 364,04

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

1 181 444,52

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 441 808,56

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Vente de produits finis, prestations d	2 500 000,00	2 528 168,88		-28 168,88
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 500 000,00	2 528 168,88		-28 168,88
74	Subventions d'exploitation				
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	10 074,27		-4 074,27
758	Produits divers de gestion courante	6 000,00	10 074,27		-4 074,27
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 506 000,00	2 538 243,15	0,00	-32 243,15
76	Produits financiers (b)	9 035,00	8 917,66		117,34
761	Produits de participations	35,00	21,79		13,21
7621	Produits des autres immob. fin. - enca	9 000,00	8 895,87		104,13
77	Produits exceptionnels (c)		6 932,02		-6 932,02
778	Autres produits exceptionnels		6 932,02		-6 932,02
78	Reprises sur amortissements, dépré				
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		2 515 035,00	2 554 092,83	0,00	-39 057,83
042	Opérations d'ordre de transfert ent	15 115,00	15 114,13		0,87
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	15 115,00	15 114,13		0,87
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 115,00	15 114,13	0,00	0,87
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION = RECETTES REELLES + D'ORDRE		2 530 150,00	2 569 206,96	0,00	-39 056,96

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	35 200,00	9 620,00	25 580,00	
21	Immobilisations corporelles	24 000,00	2 730,55	17 000,00	4 269,45
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	6 424 400,00	2 823 125,67	3 111 500,00	489 774,33
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		6 483 600,00	2 835 476,22	3 154 080,00	494 043,78
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	340 927,00	340 842,17		84,83
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		340 927,00	340 842,17	0,00	84,83
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		6 824 527,00	3 176 318,39	3 154 080,00	494 128,61
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 115,00	15 114,13		0,87
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		15 115,00	15 114,13	0,00	0,87
TOTAL		6 839 642,00	3 191 432,52	3 154 080,00	494 129,48
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 212 735,40			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	1 079 490,00	369 255,28	462 603,00	247 631,72
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	3 994 065,00	2 049 036,16	2 691 477,00	-746 448,16
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		5 073 555,00	2 418 291,44	3 154 080,00	-498 816,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	1 181 444,00	1 181 444,52		-0,52
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	5 829,00	5 828,85		0,15
Total des recettes financières		1 187 273,00	1 187 273,37	0,00	-0,37
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		6 260 828,00	3 605 564,81	3 154 080,00	-498 816,81
021	Virement de la section de fonctionnement	955 305,00			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	836 245,00	836 243,75		1,25
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		1 791 550,00	836 243,75	0,00	1,25
TOTAL		8 052 378,00	4 441 808,56	3 154 080,00	-498 815,56
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

Annexe 3 au RPQS 2015 :**Etat de la Dette au 31/12/2015 :**

Année	Objet de la Dette	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2016	Annuités à payer	Intérêts	Capital
2002	Travaux 2002	20	5.40%	457 347.05	216 465.41	37 953.60	11 689.13	26 264.47
2003	Renégociation de 11 prêts	20	5.06%	2 386 179.36	1 240 824.49	192 448.51	62 785.72	129 662.79
2003	Travaux 2003	49	5.19%	1 000 000.00	900 944.93	55 257.41	46 759.04	8 498.37
2005	Travaux 2005	40	4.86%	1 000 000.00	906 098.04	57 165.20	44 036.36	13 128.84
2005	Travaux 2005	40	4.41%	800 000.00	590 000.00	46 239.50	26 239.50	20 000.00
2007	Travaux 2007	30	3.48%	2 500 000.00	2 193 627.69	130 557.76	77 610.55	52 947.21
2009	Travaux 2009	29	4.42%	500 000.00	383 869.80	34 727.43	18 732.85	15 994.58
2010	Travaux 2010	29	3.91%	512 500.00	399 924.49	33 340.37	16 676.85	16 663.52
2010	Travaux 2010	30	3.10%	187 500.00	165 866.35	9 622.88	5 089.49	4 533.39
2011	Travaux 2011	25	3.30%	300 000.00	218 132.43	21 239.21	9 758.56	11 480.65
2012	Travaux 2012	20	4.14%	300 000.00	213 753.32	26 608.01	12 357.79	14 250.22
2012	Travaux 2012	15	4.60%	400 000.00	286 458.95	37 495.13	16 071.47	21 423.66
2015	Travaux 2015	25	1.92%	1 000 000.00	980 000.00	58 938.13	18 938.13	40 000.00
2015	Travaux 2015	20	1.97%	1 000 000.00	1 000 000.00	60 780.70	19 719.56	41 061.14
TOTAL				12 343 526.41	9 695 965.90	802 373.84	386 465.00	415 908.84



Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
relative aux redevances et aux aides de l'année 2015.



Partie 3 : Rapport annuel du délégataire (RAD) 2015

Rapport Annuel du Délégué relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2015.